



Les « avantages » des policiers et gendarmes critiqués par la Cour des comptes



Lu dans Le Journal Le Parisien, publication du 18/03/2013 :

«Insuffisance de la gestion des dépenses», «tendance au dépassement des crédits votés», «accumulation des mesures catégorielles» qui leur sont accordées... Les avantages des policiers et gendarmes ont été épinglés ce lundi par un rapport de la Cour des comptes.

Une augmentation que la Cour explique par «l'importance des mesures catégorielles» accordées aux forces de l'ordre pour améliorer leurs «déroulements de carrière et rémunération». Elle cite notamment l'adoption d'une importante réforme des corps et des carrières des policiers, en 2004, puis des gendarmes, en 2005. De nouvelles dispositions qui «se sont traduites par une succession de mesures catégorielles» modifiant leur statut et, bien entendu, leurs grilles indiciaires de salaire et leurs primes. Résultat: le coût de ces réformes est finalement supérieur aux économies qui devaient découler des réductions d'effectifs.

Sur le temps de travail, la Cour épingle l'aberration du système des heures supplémentaires des policiers: 19 millions d'heures au total qu'ils sont évidemment dans «l'impossibilité» de récupérer et qu'ils accumulent au fil du temps. L'institution recommande par ailleurs de «renoncer à l'objectif de parité des rémunérations» des deux forces de l'ordre envisagé au moment du rattachement des gendarmes à l'Intérieur en 2009.

On se fout de nous ! Où se trouve donc cette fameuse augmentation de nos revenus ? C'est quand même un juste retour des choses sachant que nos prélèvements ont été revus à la hausse et qu'aucune augmentation significative n'a été accordée. Certes, certains ont profité d'une augmentation tout a fait relative mais l'ensemble, la base a plutôt perdu du pouvoir d'achat et a vu son plan de carrière rallongée.

MERCI !

- Augmentation des cotisations
- Heures supplémentaires imposables ou non récupérables au vu de la charge de travail
- Achat de matériels inappropriés, voire matériels vétustes (dépenses mal gérées)
- Changement de sérigraphie (vraiment indispensable ?)
- Locaux inadaptés et insalubres
- Cycles de travail et conditions

La liste est trop longue, alors arrêtons et regardons plutôt l'état de notre police et travaillons sur l'amélioration de nos services pour une plus grande efficacité...

Montauban - Joël BERLIAT Délégué CRS28 19 Mars 2013